

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 09 87 12 40 05

messengerie : montigny-le-chartif@bbox.fr

**Note de Synthèse
de la session extraordinaire
du jeudi 2 décembre 2021**

Convocations adressées le 29 novembre 2021,

L'an deux mille vingt-et-un, le deux décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire dans la salle de Conseil de la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Mme JULIEN Annie Mesdames SAISON Nadine, SEVESTRE Maryline, CAVALIERE Piérino, Madame DEROIN Brigitte, DELAGE Vincent, FERRON Jérémy, Messieurs BOUILLON Jean-Philippe et BEAUVAIS Jean-Pierre.

Absents excusés : Mme ALEXANDRE Aline, Mme VERRIER Séverine, M. ROBIN Jean-Paul, M. DESCHAMPS Pascal.

Mme ALEXANDRE Aline donne pouvoir à M. FAUQUET Joël.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Mme Annie JULIEN.

ORDRE DU JOUR

-Projet de méthanisation à Nonvilliers Grand Houx

M. FERRON Jérémy sort de séance.

M. le Maire expose la nécessité de délibérer avant le 6 décembre sur le projet d'installation d'une unité de méthanisation de la COOPERATIVE DE BONNEVAL BEAUCE ET PERCHE.

M. FERRON Jérémy sort de séance.

L'enquête publique relative au projet d'installation d'une unité de méthanisation agricole de matières végétales au lieu-dit « Les Bois d'Illiers » à Nonvilliers-Grandhous alimentée par des déchets végétaux et autre matières végétales (ensilage de CIVE, issues de silo) s'est déroulée du 25 octobre au 22 novembre 2021. Cette méthanisation agricole est un procédé qui permet de produire du biogaz avec injection de biométhane dans le réseau GRTGaz , ce projet comporte un plan d'épandage de digestats sur le territoire de 30 communes dont Montigny-le-Chartif.

La commune est donc appelée à formuler son avis dans les quinze jours suivant la consultation au public.

A l'examen de l'étude du projet, M. le Maire constate que la zone de méthanisation est positionnée sur une route départementale de classe C3 (RD N°30) qui n'est pas prévue pour supporter une circulation de ce type, de plus une circulation importante de remorques agricoles vont passer devant l'école de Happonvilliers.

Une autre implantation aurait été plus judicieuse par exemple en bordure de la départementale D30 -2 classe C2 à l'intersection de la D 128.

Les élus s'interrogent sur le prélèvement d'eau qui nécessite un nouveau forage.

Le principe de la méthanisation n'est pas remis en cause car il permet de produire du gaz réinjecté dans la canalisation de gaz naturel et grâce à la production de digestat d'apporter de la matière organique sur les parcelles et de baisser les intrants.

Le conseil Municipal décide de voter à main levée :

Pour : 3

Contre : 4

Abstention : 4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité émet un avis défavorable à ce projet.

M. FERRON Jérémy revient en séance.

- Révision des attributions de compensation suite à l'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commission locale d'évaluation des Charges transférées a accepté de réviser le montant des transferts, suite à la demande du SMAR de porter la cotisation de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche à un montant de 38 824 € pour l'année 2021 (au lieu de 32 743.00 €).

Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Entre Beauce et Perche a été validé le 8 novembre dernier,

Le récapitulatif des transferts reprend les montants des transferts de charges existants auxquels sont ajoutés le montant des transferts évalués dans le cadre du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 8 novembre dernier, la participation de la commune au SMAR passe de 2 929.00 € à 3 408.00 € de ce fait le montant total des charges transférées de la commune s'élève à 55 790.92 € au lieu de 55 341.92 €.

- Le point sur les travaux en cours

Suite au changement du fournisseur de repas pour la cantine scolaire, une armoire réfrigérée et un chariot de service ont été commandés auprès de Finarome pour un montant de 1 689.91 € HT.

Parallèlement, une aide au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance a été sollicitée, et une subvention d'un montant de 1 597.75 € a été accordée par l'Etat.

Les travaux d'enfouissement dans la rue de la Girarderie sont toujours en cours.

L'opération de changement des compteurs par des compteurs en télérelève se termine mais les retards s'expliquent par la présence de nombreux compteurs surdimensionnés.

La séance est levée à 22 heures et les membres présents ont signé .

<i>FAUQUET Joël</i> <i>Maire</i>		<i>JULIEN Annie</i> <i>Adjoint</i>	
<i>HUET Jean-Paul</i> <i>Adjoint</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>DEROIN</i> <i>Brigitte</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>ALEXANDRE Aline</i>	<i>Absente excusée</i>	<i>BEAUVAIS Jean-</i> <i>Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS</i> <i>Pascal</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>BOUILLON Jean-</i> <i>Philippe</i>	
<i>ROBIN Jean-Paul</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>VERRIER Séverine</i>	<i>Absente excusée</i>
<i>FERRON Jérémy</i>		<i>CAVALIERE Piérino</i>	
<i>DELAGE Vincent</i>			